

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 14 (1862)

Artikel: L'instruction publique et l'Armée Suisse
Autor: Girard, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549532>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

parole et porter des toasts en honneur de cette fête nationale d'agriculture.

Telles sont, mes très-honorés messieurs, les observations que j'ai pu recueillir dans la mission que vous avez bien voulu me confier et que je m'empresse de vous communiquer pendant que ma mémoire est encore fraîche.



L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET L'ARMÉE SUISSE,

par M. GIRARD, colonel fédéral.

Il se rattache, Messieurs à ce sujet des questions que la plupart d'entre vous connaissent déjà à fond; tous les assistants les ont déjà quelque peu développées; aussi ce ne sont pas des choses nouvelles que je viens vous communiquer. Je veux au contraire simplement chercher, dans la mesure de mes forces, à provoquer la mise en pratique *de ce que*, dans votre sagesse distinguée et dans votre patriotisme, vous reconnaîsez comme digne d'une résolution de votre part, aussi bien que d'une prompte et effective réalisation.

L'instruction publique, en adoptant dans le cadre des branches de l'enseignement primaire, la gymnastique et surtout les exercices militaires, pourrait rendre de très grands services à l'armée suisse.

Cette innovation à introduire aussi généralement que possible dans notre Jura est bien digne d'attention, en vue des utiles conséquences qui en découleraient si on la réalisait.

L'armée est digne d'être secondée par l'instruction publique.

Je veux essayer de le faire comprendre à ceux qui n'en auraient pas encore la plus ferme conviction.

En 1815, les milices suisses comptaient à peine 30,000 hommes.

Jusqu'en 1830, l'étranger avait une puissante influence dans les affaires de notre pays.

En 1847, nous n'avions encore qu'une armée de milices.

A cette époque, on vit pour la dernière fois la main de l'étranger, en flagrant délit, dans nos démêlés intérieurs.

En 1856, pendant l'occupation des frontières du Rhin, alors qu'elles étaient menacées par les Prussiens, le général Dufour a dit : « La Confédération suisse possède désormais une belle et bonne armée. »

Depuis lors, que de progrès n'a-t-elle pas encore faits ? !

Le temps est fort heureusement passé où l'on discutait sur la nécessité, pour la Confédération suisse, d'avoir une armée et de faire des sacrifices matériels pour son entretien et son instruction en temps de paix.

Chaque Suisse, à moins de ne pas tenir à l'indépendance de son pays, est convaincu que notre armée est la base la plus solide de nos libertés et de notre neutralité.

Le temps est arrivé où, dans plusieurs des grands Etats de l'Europe, mais plus particulièrement en Allemagne, on voit de plus en plus se former une conviction inébranlable, que le système militaire suisse est le plus parfait au point de vue du bonheur des peuples, parce qu'il permet, avec le moins de frais, de mettre en campagne, pour la défense de la patrie, l'armée relativement la plus considérable.

L'histoire contemporaine la plus récente constate que la Confédération, *notre patrie !* gagne de plus en plus l'estime des autres peuples de l'Europe, à cause du jeu régulier de ses institutions politiques et spécialement à cause des remarquables résultats que produisent ses institutions militaires.

N'êtes-vous pas, Messieurs, comme moi convaincus que la Suisse paraît remplir une destinée de la Providence, toute favorable aux développements de la civilisation et des libertés des peuples des Etats voisins ?

L'armée suisse est et doit être la gardienne dévouée de nos

institutions. Elle est toujours préparée aux plus grands et aux plus nobles sacrifices.

Il est important qu'elle soit le plus possible instruite.

C'est à elle qu'il appartient d'empêcher que des despotes ennemis du bonheur des peuples, en nous ravissant notre autonomie, ne suppriment au centre de l'Europe le foyer resplendissant de notre tranquille patrie.

Sont-ce là des vérités ? — Mais elles sont évidentes !!

Alors il est du devoir de tous les citoyens, et plus spécialement de ceux de la classe la plus instruite, de faire en faveur de l'armée fédérale tout ce qui est en leur pouvoir et de contribuer à la réalisation de tous les perfectionnements utiles qu'elle est susceptible de recevoir.

Une certaine surprise s'emparera peut-être de vos esprits en m'entendant poser la question suivante : La Société jurassienne d'émulation peut-elle être utile à l'armée suisse ? — Je dis : Oui. — Notre Société peut lui rendre des services relativement importants. Je vais à cet égard donner quelques explications.

Pour ceux, militaires ou personnes civiles, qui ont eu l'occasion de faire des comparaisons entre les troupes des différents cantons, il est évident que les meilleures et les plus disciplinées appartiennent aux cantons qui possèdent des institutions de cadets.

Il n'est pas moins vrai, dans notre canton, que la supériorité des unités tactiques allemandes sur celles que fournit le Jura, est l'effet de la même cause, savoir : le grand développement donné aux exercices militaires dans les écoles secondaires et supérieures.

Dans le Jura, si l'on en excepte les colléges de Bienne et de Neuveville, qui ne produisent que peu ou point d'effet au point de vue militaire sur les troupes jurassiennes, nous ne possédons quelque chose d'analogue qu'à Porrentruy ; cela n'est absolument pas suffisant.

Depuis que je ne cesse de suivre avec le plus grand intérêt tous les détails que donnent les journaux, touchant les exer-

cices et les manœuvres militaires des collégiens, dans les cantons de Zurich, d'Argovie, ainsi que dans l'ancien canton, j'ai déjà bien des fois eu la pensée de prendre l'initiative d'une organisation militaire des classes supérieures des écoles primaires de notre Vallon, pour autant que les circonstances locales ne s'y opposeraient pas d'une manière absolue. Mais j'ai dû y renoncer, l'affaire me paraissant au-dessus de mes forces individuelles.

Dans mon opinion, il appartiendrait à la Société jurassienne d'émulation de prendre la chose en mains, et après l'avoir popularisée par la presse, d'organiser simultanément cette institution, d'abord dans toutes les paroisses où il ne se présenterait pas trop de difficultés, puis ensuite et peu à peu, d'une manière de plus en plus générale.

Il me semble que ce serait faire une œuvre patriotique et qu'il nous appartiendrait, à nous population frontière, de donner ainsi à l'ensemble de notre nation un témoignage du prix que nous attachons à notre liberté et à l'indépendance de notre patrie.

Dans ma pensée, voici à peu près et en quelques traits comment cette institution devrait être organisée :

Les districts seraient divisés en arrondissements.

Par exemple : *Franches-Montagnes* en deux : 1^o Les Bois, Noirmont et Saignelégier ; 2^o Montfaucon et St-Brais.

Moutiers, aussi en deux : 1^o Val de Tavannes, 2^o val de Moutiers.

Courtelary, en trois : 1^o Tramelan, 2^o Corgémont et Courtelary, 3^o St-Imier, Sonvillier, Renan et Ferrière.

Et ainsi de suite.

Chaque arrondissement fournirait une ou deux petites compagnies.

De 12 à 16 ans, service obligatoire dans les cadets.

Le costume aussi simple que possible : Blouse et casquette.

Chaque semaine, un exercice militaire de 2 heures.

L'instruction serait donnée, sans frais, par des officiers de l'élite.

Cela a lieu ainsi dans d'autres cantons ; pourquoi n'en serait-il pas ainsi chez nous ?

L'Etat fournirait l'armement aux commissions d'école, sous leur responsabilité en ce qui touche le bon entretien.

Les cadets de 12-13 ans resteraient sans armes et feraient de la gymnastique militaire, combinée avec l'école du soldat.

Chaque année, il y aurait dans chaque district des exercices (manœuvres de bataillon) pendant un jour.

Tous les deux ans, pendant deux jours, une réunion générale de tous les cadets jurassiens âgés de 13-16 ans. Cela, dans une localité centrale qui présenterait la possibilité de cantonnements resserrés.

Il pourrait arriver que de temps à autre, les cadets de tout le canton fussent réunis à Berne. Quelle fête pour la jeunesse jurassienne !

Les frais de ces réunions centrales et de district ne pourraient jamais être bien considérables, car chaque cadet devrait prendre ses vivres dans son sac, et dans les cantonnements coucher sur la paille.

Ces courts détails d'organisation me paraissent suffire pour faire comprendre la possibilité de l'exécution.

Ma proposition sera-t-elle goûtée ? J'aime à croire qu'on sent le besoin de faire quelque chose d'analogue à ce qui se passe ailleurs en Suisse, par exemple en Argovie. J'aime à croire que l'on mettra, sans trop tarder, la main à l'œuvre pour créer une institution que pour ma part je considère comme une des plus intéressantes que l'on puisse imaginer.

Pourrions-nous être indifférents et ne pas trouver du plaisir à voir notre jeunesse, dès l'âge de 12 ans, dans des exercices militaires, prendre des habitudes d'ordre, de discipline et d'obéissance ? Je ne le crois pas. Ce qui existe au Locle et à la Chaux-de-Fonds peut certainement être établi, non-seulement dans nos villes et dans nos villages industriels, mais aussi dans la plupart de nos grands villages agricoles.

Le concours des instituteurs jurassiens, parmi lesquels

se développe de plus en plus une superbe vie intellectuelle et patriotique, ne fera pas défaut. J'en ai la conviction.

Il suffira, pour la pleine réussite de l'entreprise, qu'une commission centrale, ferme et surtout persévérande, prenne la chose en mains, étudie, fasse des règlements, en obtienne la sanction, crée, organise, désigne les officiers instructeurs, établisse dès le commencement une bonne tradition à suivre, enfin veille avec une sainte sollicitude sur toute l'organisation pour la perfectionner et lui imprégner l'esprit d'une durable existence.

Si, adoptant mes idées, vous acceptiez le patronage de cette utile institution, ce serait pour la jeunesse jurassienne et pour les milices de nos contrées, avantageux à un haut degré.

S'il en était ainsi, ce que je désire vivement, alors prenez l'initiative de cette création ; nommez dans votre sein une commission qui se mette de suite à l'œuvre. Faites traiter dans nos journaux l'introduction des exercices militaires dans les écoles ; enfin, prenez toutes les mesures pour que, dès le printemps, on voie dans nos belles vallées des hommes mûrs, apprenant aux enfants, déjà dès l'âge de 12 ans, une partie de ce qu'il est indispensable de savoir pour occuper dignement une place dans l'armée fédérale, qui n'est pas autre chose que la nation armée.

Il s'agit donc d'élargir le cadre des branches de l'instruction primaire, en y introduisant les exercices militaires, combinés avec la gymnastique, rendue également obligatoire, surtout pour les plus jeunes catégories, auxquelles on ne donnerait pas de suite des armes.

On peut être assuré d'avance d'avoir du gouvernement, non seulement tout l'appui désirable, mais d'en obtenir souvent un concours très effectif.

Si l'on parvenait à exécuter le plan que j'ai esquissé, il ne faut pas croire que tout cela ne serait qu'un jeu d'enfants.

Tout en jouant, nos jeunes générations apprendraient une

foule de choses aussi utiles qu'indispensables pour leur future vie militaire.

Lorsque viendra la garnison d'instruction, ils seraient bien dégrossis en arrivant sous les ordres de l'instructeur. Là, ils feraient des progrès rapides pour devenir des modèles de soldats citoyens.

C'est certainement des rangs de nos cadets que sortiraient nos officiers d'élite. Ceux-ci seraient d'autant plus capables qu'ils se seraient bien appliqués aux exercices militaires de leur jeune âge.

Dans les écoles spéciales d'aspirant au grade d'officier, il pourrait être consacré plus de temps à l'enseignement des branches supérieures de l'art militaire. Cela apporterait un remède au défaut d'officiers subalternes suffisamment capables, défaut dont nos troupes jurassiennes souffrent visiblement.

Enfin, outre tous les avantages qui viennent d'être énumérés, l'instruction militaire donnée aux cadets par beaucoup d'officiers servirait à ceux-ci, peut-être sans qu'ils s'en doutassent, de cours de répétition. Ils arriveraient ainsi à une connaissance approfondie d'une partie des règlements militaires.

N'hésitons donc pas, Messieurs, prenons la création de cette belle institution sous le patronage de notre Société. Mettons-nous à l'œuvre dans le sens indiqué.

Nous ferons ainsi une œuvre éminemment utile, puisqu'elle contribuera au développement de quelques unités tactiques de l'armée fédérale, de cette armée qui n'est rien autre que la nation en armes, veillant au salut de notre liberté et à la conservation de notre chère indépendance.

